

PROGRAMMES DE PERFORMANCE 2025-2026

EXPLICATION DES CHANGEMENTS



PROCESSUS D'IDENTIFICATION DE NIVEAU ESPOIR

1. Athlètes 17 ans et moins : majoration des points « AQUA » (anciennement « FINA ») à réaliser, et changement dans les compétitions requises.

Changement

Pour les athlètes 17 ans et moins, dans le cas où l'obtention des points Aqua sont requis pour une identification de niveau Espoir :

- Il faut que l'athlète ait pu participer soit à une des Coupe Espoir soit au Festival par Équipes, mais l'obtention des points peut dorénavant se n'importe quelle compétition sanctionnée de la saison
- Comme chaque année, les seuils de points requis ont été augmentés de 10 points.

Pourquoi

Pour refléter la progression attendue d'une année à l'autre et maintenir un niveau d'exigence cohérent avec le développement athlétique. L'objectif est d'encourager une amélioration constante plutôt que la stagnation au même niveau de performance.

Le fait d'autoriser l'obtention de points via n'importe quelle compétition permettra aux clubs et aux régions d'avoir une plus grande latitude dans le choix de leurs compétitions majeures, selon leurs réalités et leurs besoins.

2. Athlètes 17 ans et moins : ajout du Grand Prix du Québec dans les possibilités de compétition

Changement

La participation au Grand Prix du Québec devient une compétition possible pour une identification de niveau Espoir.

Pourquoi

Pour renforcer la participation aux événements structurants de la FNQ et assurer une exposition compétitive suffisante des athlètes plus matures dans un contexte de performance.

3. Athlètes 18 ans et plus : nouvelles compétitions d'admissibilité Espoir

Changement

Deux nouveaux critères d'admissibilité sont ajoutés :

- Avoir été finaliste au Championnat québécois
- Avoir participé au Grand Prix du Québec

Pourquoi

Pour reconnaître davantage de profils de performance pertinents et cohérents avec la réalité provinciale. Cela permet d'inclure des athlètes qui démontrent un potentiel marqué dans un contexte de championnat, et de renforcer en même temps la participation aux événements structurants de la FNQ

4. Clarification des exigences d'entraînement

Changement

Les exigences d'entraînement spécifiées sont désormais explicitement liées à la natation.

Pourquoi

Pour éviter toute ambiguïté quant au type d'entraînement attendu et assurer une cohérence entre les exigences et le sport ciblé.

IDENTIFICATIONS DE NIVEAU RELÈVE / ÉLITE (PISCINE ET PARA)

5. Retrait du Championnat canadien de natation comme critère d'admissibilité

Changement

Le Championnat canadien de natation est retiré du processus d'identification, sans remplacement.

Pourquoi

Parce que l'événement n'aura pas lieu en 2026. Le retirer évite de créer une exigence impossible à satisfaire.

6. Processus d'identification en piscine : Nouveau mode de classement des athlètes

Changement

Le classement basé sur le rang canadien dans une épreuve olympique a été abandonné, au profit d'un pourcentage de temps « Aqua A » dans la meilleure épreuve de chaque athlète.

Les athlètes seront donc classés les uns par rapport aux autres en fonction de leur éloignement du standard international dans leur meilleure épreuve.

Pourquoi

Pour classer les athlètes en fonction de leur distance réelle avec les standards d'Équipe nationale, puisqu'il faut avoir réalisé un temps « Aqua A » pour intégrer les équipes nationales de premier rang. Cela rend l'identification plus alignée avec la finalité du programme : rapprocher les athlètes du niveau international.

7. Assouplissement de l'admissibilité : retrait de l'obligation d'être membre d'un club civil

Changement

L'athlète se doit tout simplement d'être membre en règle de la FNQ, que ce soit via un club civil ou universitaire.

Pourquoi

Pour reconnaître la réalité grandissante de la natation universitaire et éviter l'exclusion des athlètes qui se développent exclusivement au sein des structures universitaires.

8. Obligations compétitives pour les athlètes identifiés : remplacement du Championnat canadien

Changement

Le Championnat canadien de natation est retiré et remplacé par :

– la participation au Championnat québécois

ou

– la participation au Grand Prix du Québec.

Pourquoi

Pour maintenir une exigence compétitive réaliste en l'absence du Championnat canadien, et pour assurer la participation des athlètes identifiés aux événements structurants de la FNQ.

ÉQUIPES DU QUÉBEC

9. Assouplissement de l'admissibilité : retrait de l'obligation d'être membre d'un club civil

Changement

L'athlète se doit d'être membre en règle de la FNQ, que ce soit via un club civil ou universitaire.

Pourquoi

Pour reconnaître la réalité grandissante de la natation universitaire et éviter l'exclusion des athlètes qui se développent exclusivement au sein des structures universitaires.

10. Admissibilité d'une équipe Senior: harmonisation avec les critères d'identification de niveau Elite

Changement

Afin d'être sélectionné sur une équipe du Québec Senior, l'athlète doit avoir satisfait les mêmes critères d'éligibilité que ceux d'une identification de niveau Elite.

Pourquoi

Pour assurer une cohérence entre les différents programmes de performance. Cela garantit que les athlètes sélectionnés possèdent le niveau de performance, de préparation et d'engagement attendu pour représenter le Québec au plus haut niveau.